

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

11 février 2021

**Date d'affichage :**

24 février 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2021-02-012**

**Objet de la délibération :**

Demande de subvention  
au Conseil Départemental  
pour l'aménagement de la  
salle des fêtes (cuisine,  
travaux intérieurs,  
création d'un local  
logistique).

Résultat du vote

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Nombres de conseillers :  
En exercice : 26  
Présents : 22  
Représentés : 2  
Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de février

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

**Absents excusés :** SIZINE Réjane  
PRETRE Stéphane

**Procurations :** Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN  
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 janvier. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'aménagement de la salle des fêtes (cuisine, travaux intérieurs, création d'un local logistique).

Le Département dans le cadre du contrat P@C dédié aux projets d'intérêts locaux est susceptible de financer ce projet.

Le coût total estimatif s'élève à 110 000 € HT, le département pourrait subventionner ces travaux à hauteur de 29 %

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global, le plan de financement ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du contrat P@C au Département du Doubs.**
- ✓ **Acte les investissements aux dits-travaux et prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2021.**

*Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Maire,**

